

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-6-1

Séance du vendredi 22 avril 2016

### **ABATTOIR DÉPARTEMENTAL INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN 2016**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le code des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la Politique de l'Environnement et du cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 22 janvier 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de faire réaliser les travaux de mise en conformité du réseau de distribution de l'eau chaude sanitaire, d'installer une pompe de relevage supplémentaire et un treuil de relevage dans le local de prétraitement, de mettre en place un capot de protection du laveur haute pression, d'installer une douchette à la demande des services vétérinaires et de raccorder l'électronarcose des porcs à la supervision

- affecte 100 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'ensemble des travaux, y compris les frais de publication ; pour les travaux d'entretien non prévisibles à ce jour, le crédit prévisionnel s'élève à 30 000 €,

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

- Travaux : Programme C141 - Chapitre 21 – Fonction 928 - Nature 21351,
- Frais d'insertions : Programme C141 - Chapitre 20 – Fonction 928 - Nature 2033,

Dépenses de gros entretien : Programme C641 - Chapitre 011 – Fonction 928 – Nature 61558.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité